

RAPPORT N°7 : TAUX DES TAXES LOCALES 2021

M. le Président expose :

Vu l'avis et les propositions des conférences budgétaires du 22 février et du 26 mars 2021

Vu l'avis et les propositions des commissions finances du 15 février et du 22 mars 2021

Vu le débat d'orientation budgétaire du 11 mars 2021,

Concernant les Taxes Foncières, Monsieur le Président propose de reconduire les taux suivants :

- Taux de la Taxe sur le Foncier bâti : 2,14 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier non bâti : 9,61 %

Concernant la fiscalité locale sur les entreprises, M. le Président propose de reconduire le taux suivant :

- Taux de CFE : 26.29 %

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé

- d'approuver les taux des taxes locales tels que présentés.